**COVID-19 : PROPOSITIONS DE LA CGT**



24/7/2020

Suite à nos demandes la direction a convoqué une réunion avec les syndicats qui s’est tenue le 23 juillet 2020. L’ordre du jour était :

* *Faire un point de situation à date*
* *Anticiper les mesures qu’il conviendrait d’ajuster le cas échéant en cas d’évolution de la situation sanitaire*

**La CGT a présenté un certain nombre de propositions.**

**L'idée générale est que le Covid est malheureusement toujours là, sans même attendre “l'attendue" seconde vague de l'automne. Il faut donc prendre des mesures pour protéger au mieux la santé des salariés, en privilégiant les mesures collectives. Nous sommes favorables à un accord cadre national (cadre car renvoyant aux sites pour certains points) qui durerait pendant toute la période de circulation active du Covid-19 (sans vaccin).**

**Mesures proposées :**

* **Mise en place (ou remise) de décalages** entre entrées et sorties des équipes postées pour limiter les contacts sans augmentation du temps de travail ni autre dégradation des conditions de travail ; possibilité que ceci entraîne des réductions du temps de travail ; à adapter par sites.
* **Pour éviter trop de monde dans les bureaux**, et indépendamment de l'extension de l'accord télétravail et de son amélioration à discuter à l’automne, remise en place du télétravail "période Covid" ; un ou deux jours de télétravail par semaine, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire de la région où se trouve le site ; plus de jours possibles sur volontariat et par rotations des salariés.
* **Comme il faut s'attendre à ce que les personnes vulnérables** soient amenées à rester chez elles suivant l'évolution de la situation sanitaire, et pour éviter qu'intervienne un paramètre financier dans la situation de ces personnes, prise en charge à 100% de la rémunération nette des salariés ne pouvant pas télétravailler.
* **Procédure de nettoyage** à mettre ou remettre en œuvre notamment dans les restaurants d’entreprises, et fourniture de lingettes désinfectantes dans les bureaux partagés et espace communs (salle de pause, salle de réunion, …)
* Distribution de masques et gel hydroalcoolique pour les déplacements en transport en commun.
* Réunions syndicats-direction : système mixant des réunions "physiques" et des réunions à distance, ces dernières étant à privilégier dans beaucoup de cas.
* Possibilité pour les syndicats d’utiliser les moyens numériques pour informer, échanger, sonder les salariés.
* Masques obligatoires dans l'entreprise : la CGT se conformera à la position préconisée par les services médicaux.
* Tests : la CGT n'est pas contre que l'entreprise favorise ces tests sur la base du strict volontariat**.**